



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 131-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de la Municipalité d'Ormstown, le 17 avril 2026 :

RÈGLEMENT N° 131-2026 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LES CHIENS DANGEREUX

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de contrôle des animaux domestiques, animaux de compagnie et des chiens dangereux sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale, Ormstown, Qc, J0S 1K0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2026.

Donné à Ormstown, ce 17 avril 2026.

Me Antonina Roudavina
Greffière et Directrice des Affaires juridiques